

#### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 2 septembre 2008, le règlement suivant :

**RCA07-14006-1** : Règlement modifiant le règlement sur autorisant l'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation de structures publicitaires (RCA07-14006).

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux Bureaux Accès Montréal situés au 7511, rue François-Perrault et au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Montréal, le 7 septembre 2008

La secrétaire d'arrondissement  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac, avocate**